

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette Commune, a été extrait ce qui

SEANCE DU 23 octobre 2023

**PRESENTS :**

**M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;**  
**M. André BLAISE, M. Marcel DAVID, M. José DOCK, Mme Marie-Alice PEKEL, Échevins;**  
**Mme Florence ARRESTIER, Présidente du CPAS;**  
**M. Quentin PAQUET, Directeur général;**

**Vente de bois marchands du 14 novembre 2023**

**Le Collège Communal,**

Vu la vente de bois marchands du 14/11/2023;

Vu la préparation du budget et la demande du Directeur financier quant à l'article budgétaire concerné;

Considérant que le repas partagé entre les différents services permet une meilleure communication et collaboration entre eux,

Considérant que la commune de Nassogne dispose d'un local pouvant accueillir l'ensemble des convives, d'une cuisine, du matériel nécessaire à son organisation et de personnel qualifié;

DECIDE

Article 1er. Que le repas d'après vente de bois sera réalisé au sein du local du Patronage de Forrières et confectionné par le service repas.

Article 2. Qu'à ce repas seront invités :

- 1) Le Directeur Général et le Directeur financier (Messieurs Paquet et Hercot) ;
- 2) L'attaché chef de Cantonnement (M. Stéphane Abras);
- 3) Le Brigadier 1er assistant (M. Nicolas Van Hove);
- 4) Les agents DNF (Messieurs Wathelet, Schot, Charlet, Dumont, Baijot);
- 5) Les responsables des ouvriers (Messieurs Lambert et Pierard) ;
- 6) Les deux ouvriers dédiés à la gestion forestière (Messieurs Anciaux et Legrand);
- 7) L'agent en charge du service "Forêts" (Mme Schmitz);
- 8) L'agent administratif en charge du ramassage des soumissions (M. Bolle).

Article 3. Que les membres du Collège participeront eux-mêmes aux frais du repas.

Article 4. De charger le service Fôret de réserver le repas des membres ci-dessus.

Par le Collège,

Le Directeur général,  
(s) Q. PAQUET.

Le Bourgmestre,  
(s) M. QUIRYNEN.

Pour expédition conforme,  
Le Directeur général

Le Bourgmestre

Quentin PAQUET

Marc QUIRYNEN